

Pollution de la Vendline

Selon nos informations, différentes investigations ont été effectuées sur la Vendline, tant par la Fédération des pêcheurs jurassiens que par l'Office de l'environnement. Il ressort de ces travaux que plusieurs dysfonctionnements de ce cours d'eau ont pu être mis en évidence.

Lors des pêches exhaustives réalisées en 2011 par la Fédération des pêcheurs jurassiens sur ce cours d'eau, il est apparu clairement que les populations de poissons étaient quasiment inexistantes dans la partie apicale (amont) du cours d'eaux alors qu'elle s'améliorait constamment pour retrouver un niveau normal à la frontière avec la France.

A titre d'exemple, sur un linéaire de 80 m à l'aval de Vendlincourt, une seule truite a été recensée alors qu'à la hauteur du pont de Beurnevésin, sur un linéaire de 30 m, pas moins de 101 truites ont été dénombrées.

Parallèlement, l'Office de l'environnement, en collaboration avec les pêcheurs, a procédé à différentes analyses chimiques sur des sédiments et des poissons et a effectué des recensements de la faune benthique (invertébrés aquatiques).

Les analyses des sédiments ont montré la présence de certains micropolluants en quantités importantes dans la partie apicale du cours d'eau, polluants qui ont une incidence directe sur la faune piscicole et benthique. Les effets indésirables de ces substances sont confirmés par les résultats des pêches électriques de sondages et par les analyses de la microfaune. En revanche, les poissons analysés mettent en évidence la quasi absence, dans ce cours d'eau, de dioxines et de PCB.

Enfin, dans leur rapport, les pêcheurs mettent en évidence d'autres dysfonctionnements, en particulier une morphologie très dégradée de la partie amont du cours d'eau, la présence d'un obstacle infranchissable à la faune piscicole à l'amont de Beurnevésin et le colmatage d'une partie de la Vendline par lessivage de terres agricoles.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- La source de la pollution par les micropolluants est-elle identifiée ?
- Si oui, quelle mesures seront prises ?
- Les propositions d'amélioration de l'ensemble du cours d'eau préconisées par les auteurs du rapport seront-elles prises en compte ?
- Si oui, de quelle manière ?

Montignez, le 20 juin 2012

Le responsable : James Frein

Coquel P. A. *Ameguin Bossi* *A. Veyra* *J. Frein*
Z. Su *M. M.* *J. P. A.* *J. P. A.*
P. L. *J. P. A.* *J. P. A.*